



Basse-Terre le 30 /06/ 2022

La Région Guadeloupe recrute de jeunes apprentis et agit pour lutter contre la vie chère

Réunis pour la 4^e assemblée plénière de l'année, les élus régionaux ont eu à débattre ce jeudi 30 juin 2022 sur 6 points à l'ordre du jour.

1. Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer au titre de l'année 2022 pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans divers secteurs ;
2. Adoption du tarif d'octroi de mer
3. Délibération du conseil régional de la Guadeloupe demandant au Parlement une habilitation législative en matière de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de planification énergétique, dans le domaine des infrastructures de recharge des véhicules électriques ;
4. Modification de la délibération CR21-868 et création des commissions mixtes Région_Département ;
5. Modification du règlement intérieur
6. Recrutement de jeunes en contrats d'apprentissage au sein de la Région Guadeloupe

La Région Guadeloupe prend toute sa part dans la lutte contre la vie chère

Sur la TSC (Taxe sur les carburants) dont les taux n'ont jamais été augmentés depuis plus de 10 ans, la Région exonère pour un montant annuel de 10M€, les marins-pêcheurs, les transporteurs, les producteurs d'énergie et les artisans qui appuient leur production sur des groupes électrogènes comme les artisans boulangers par exemple.

Sur l'Octroi de mer, ce ne sont pas moins de 37M€ d'exonérations d'octroi de mer qui sont accordées chaque année pour compenser les surcoûts de la production locale.

Lors de la séance plénière, les élus ont adopté l'exonération d'octroi de mer pour 1 626 produits destinés à 129 secteurs d'activités économiques.

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – karel.clotaire@regionguadeloupe.fr



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE

Ces leviers d'autonomie fiscale pour la Guadeloupe sont donc également des instruments permettant de lutter contre la vie chère. Des instruments au service de la souveraineté locale, car les recettes d'octroi de mer à elles seules, représentent plus de 40 % du budget des communes. Elles doivent pouvoir continuer de soutenir les communes qui doivent, elles aussi, conserver leur capacité pour investir dans les infrastructures visant à l'épanouissement de la population.

Pour la jeunesse : renforcer l'accès à des formations de qualité et à l'emploi

Parce qu'il est aussi indispensable de montrer l'exemple, la Région Guadeloupe a voté en plénière, une délibération qui autorise le Conseil Régional à accueillir des apprentis. Chaque année, la Région pourra ainsi recruter 30 apprentis au sein des différentes directions de la collectivité. Ce nouveau dispositif à destination des jeunes de 16 à 29 ans, sera mené avec les CFA (centres de formation d'apprentis) de la Guadeloupe.

La Région Guadeloupe aux avant postes de la transition énergétique

La Région Guadeloupe a toujours été aux avant postes de la transition énergétique. Seul territoire à posséder une unité de production géothermique dans le bassin Caraïbéen, la Guadeloupe est aussi le premier territoire insulaire à avoir accueilli un parc éolien raccordé au réseau électrique.

Malgré un contexte sanitaire et social difficile, l'année 2021 a permis de franchir une nouvelle étape dans la transition énergétique :

- La consommation d'électricité a baissé de 4% ;
- L'électricité est produite à hauteur de 35% par des sources d'énergies renouvelables.

L'expertise Guadeloupéenne est dorénavant reconnue dans la Caraïbe : les entreprises tissent des liens avec les îles voisines et les premiers partenariats voient le jour.

Aujourd'hui, la Région souhaite étendre le périmètre de son habilitation législative au domaine des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques.

C'est dans cette optique que la Région travaille sur son Schéma de Développement du Véhicule Propre (SDVP).

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – karel.clotaire@regionguadeloupe.fr



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE